



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2022

L'An deux mil vingt-deux, le premier juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle Jean-Moulin, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-trois juin deux mil vingt-deux, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Arnaud TAERON, M. Romuald FEVRIER, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Vincent BRATZLAWSKY, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

M. Jérôme LEMAIRE excusé a donné pouvoir à M. Christophe LE ROUX
Mme Marie DUIGOU, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
Mme. Marie-Hélène NAVINER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-José TOULLEC
Mme. Florence LE MEUR, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Olivier LE BOUETTÉ, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL01.07.2022-035 : Terrain de foot 5 – sollicitation du fonds d'aide au football amateur (FAFA)

Le fonds d'aide au football amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération française de football (FFF) qui vise à accompagner le développement et la structuration du football amateur. Cette enveloppe budgétaire est alimentée en grande partie par la FFF, ses partenaires majeurs ainsi que la Ligue de football professionnel par solidarité avec le monde amateur. Le FAFA comprend 4 volets, le volet équipements est ouvert aux collectivités territoriales propriétaires d'équipements qu'elles mettent à disposition de clubs affiliés à la FFF.

Considérant que le FAFA comprend un dispositif spécifique de financement des terrains de Foot 5, éclairés en gazon synthétique avec palissades ;

Considérant le projet de réalisation d'un terrain de Foot5 permettant le développement de la pratique des jeunes, celle du football en marchant ou « Walking football » et plus généralement toute pratique diversifiée ;

Vu la décision de la FFF d'affilier le club « Bannalec Walking football » sous le numéro 861018 à la date du 24 mai 2022 ;

Vu l'estimation du coût de ce projet qui s'élève à 80 000 €HT ;

Vu l'arrêté du président du Département du Finistère en date du 11 mai 2022 accordant une subvention de 20 000 € pour la réalisation de ce projet ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Sollicite l'aide la plus substantielle possible auprès du FAFA de la FFF pour la réalisation d'un terrain de Foot 5, éclairé, en gazon synthétique au stade Jean-Bourhis.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX